



Doc. 15618
11 octobre 2022

Le respect des obligations et engagements de la Türkiye

Amendement¹ n° 15

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 10.2.

Note explicative

Le Parlement turc fonctionne avec tous les privilèges parlementaires accordés aux députés, élus lors d'élections équitables et compétitives.

Les lois s'appliquent à tous les députés et le droit à un procès équitable leur est garanti ; les procédures judiciaires sont menées conformément aux principes de l'État de droit et aux obligations internationales.

Déposé par:

YILDIZ Ahmet, Türkiye, NI
ALTUNYALDIZ Ziya, Türkiye, NI
BÜYÜKGÜMÜŞ Ahmet, Türkiye, NI
EKER Mehmet Mehdi, Türkiye, NI
ERDEM Arzu, Türkiye, NI
GÜNAY Emine Nur, Türkiye, NI

1. 2022 - Quatrième partie de session

